

**ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN - SECOND CONCOURS
SHS SESSION 2018**

Rapport sur l'interrogation orale de sociologie

Patrice Duran – Marie Trespeuch

Temps de préparation : 2 heures / Exposé : 20 minutes / Discussion : 20 minutes

Deux candidates ont été convoquées pour l'oral disciplinaire de sociologie. Il leur a été demandé de commenter, comme à l'accoutumé, un dossier composé essentiellement de tableaux statistiques sur un thème précis. Cette année, ce dernier était intitulé "Travail et discrimination" et invitait à définir précisément le terme de discrimination pour ne pas traiter en toute généralité, l'ensemble des inégalités qui structurent le marché du travail aujourd'hui. De plus, les documents statistiques très divers permettaient de s'interroger sur la mesure des discriminations et les différentes méthodologies développées pour les approcher de manière statistique.

Les candidates ont relativement bien réalisé cette mise au point théorique en introduction même si l'on pouvait attendre des définitions un peu plus précises. Les deux exposés comportaient du reste des qualités et des défauts quasi symétriques. La première candidate a analysé de manière très précise les documents fournis et s'y est référée tout au long de sa présentation (hormis celui autour du "testing" qui a été insuffisamment développé), et a su par ailleurs jalonner son exposé de références très pertinentes à des enquêtes récentes en sociologie du travail. Si la deuxième candidate a réalisé un exposé convenable, on a pu cependant regretter que les références mentionnées soient relativement anciennes (les années 1970) et que l'analyse des documents manque un peu de précision. En revanche, cette dernière a bien répondu aux questions et trouvé des réponses satisfaisantes en puisant dans une bonne culture sociologique d'ensemble.

Si les deux candidates présentaient in fine de très bonnes qualités de raisonnement, il est dommage toutefois qu'elles n'aient pas réussi à donner des exemples de politiques publiques en matière de lutte contre les discriminations au travail, voire tout simplement à mobiliser des exemples d'actualité qui ne manquent pourtant pas.

Contrairement à des remarques qui ont pu être formulées les années précédentes, le thème donné a été clairement pris au sérieux et n'a jamais constitué un simple prétexte à partir duquel il était possible de changer très vite de registre de réflexion. En aucun cas, il faut le rappeler, il ne revient aux candidats de sélectionner eux-mêmes les thèmes qu'ils désirent aborder. Le sujet a été cette fois clairement pris au sérieux dans des exposés construits, même si on a pu regretter une problématisation encore un peu faible ne permettant pas toujours l'énoncé précis et rigoureux d'une perspective de recherche.

Pour conclure et résumer, et au risque de répéter ce qui a déjà été souligné maintes fois, la finalité de l'épreuve consiste à éprouver la capacité des candidats à répondre de manière construite et rigoureuse à une question sociologique sur la base de documents soumis qu'il convient d'expliquer, interpréter et commenter en mobilisant les orientations de recherche, les catégories d'analyse et les concepts importants de la sociologie.